



Agence européenne de mesure
de la responsabilité sociale
Paris - Bruxelles - Milan - Casablanca

QUI SOMMES-NOUS ?

Vigéo est la 1^{ère} agence européenne de mesure de la responsabilité sociale. Vigéo mesure l'engagement des organisations sur les objectifs de responsabilité sociale, identifie les risques extra-financiers et leur niveau de maîtrise.

Vigéo offre deux types de services :

- des **analyses ISR** (Investissement socialement responsable), des ratings d'entreprise et des benchmarks qui constituent des outils d'aide à la décision d'investissement pour les investisseurs et les gestionnaires d'actifs.
- des **audits en responsabilité sociale** qui sont des outils d'aide au pilotage stratégique pour les entreprises et les collectivités territoriales.

Vigéo a réalisé à ce jour plus de 140 missions d'audit en responsabilité sociale, auprès de grands comptes, en France et à l'étranger.

Les 6 domaines d'analyse : Droits humains, Environnement, Ressources humaines, Comportements sur les marchés, Gouvernance d'entreprise, Engagement sociétal.

Les dates-clés :

- 2002 Création de Vigéo, société anonyme de droit français. Nicole Notat, ex-Secrétaire Générale de la confédération syndicale CFDT en devient Présidente.
- 2004 Création d'une succursale à Casablanca, Maroc.
- 2005 Rapprochement de Vigéo avec le belge Stock at Stake, leader de l'analyse ISR en Belgique. Stock at Stake devient Vigéo Belgium.
- 2006 Rapprochement avec l'italien Avanzi SRI Research, leader de la notation extra-financière en Italie. Avanzi SRI Research devient Vigéo Italia.

L'équipe de Vigéo est constituée de 80 salariés de 14 nationalités, répartis sur 4 sites : Paris, Bruxelles, Milan, Casablanca.

VIGEO ET LA DÉMARCHE INITIÉE PAR LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'EMPLOI

C'est en tant qu'observateur privilégié de l'engagement des entreprises sur les objectifs de responsabilité sociale, que Vigéo a accepté de s'inscrire dans la démarche impulsée par le Ministre, aux côtés d'un certain nombre d'entreprises volontaires pour engager des démarches de progrès en direction des seniors.

Les entreprises qui le souhaitent pourront faire appel à Vigéo pour disposer d'un diagnostic sur les actions qu'elles mènent concernant les seniors.

Vigéo intervient à la demande de chaque ent reprise. Les conclusions de l'audit sont restituées à l'entreprise qui en a la propriété complète et qui décide des modalités de leur communication, interne et externe.



L'AUDIT 'SENIORS'

☐ Mesurer les performances des entreprises en matière de maintien et/ou de retour à l'emploi des seniors

Vigeo évalue les actions menées par l'entreprise en direction des seniors et s'attache à répondre aux questions suivantes : comment l'entreprise lutte-t-elle contre la discrimination au détriment des seniors ? Quelles initiatives prend-elle en faveur de leur maintien et/ou de leur retour à l'emploi ?

Ce diagnostic s'appuie sur l'analyse des processus de gestion des ressources humaines les plus exposés au risque de discrimination : le recrutement, la rémunération, l'évolution professionnelle, l'accès à la formation, les conditions de travail, la gestion des réorganisations.

Exemples de processus investigués :

- Modalités de recrutement (élaboration des cahiers des charges, descriptions des postes, objectivité des critères et du processus de sélection ...)
- Fixation de la rémunération individuelle : objectivité et transparence des critères et des décisions d'augmentation ;
- Recensement des besoins : entretiens individuels, objectivité et transparence des critères d'accès à la formation ;
- Prise en compte de l'expérience et des savoir-faire ;
- Dispositifs de tutorat ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Gestion des carrières : adaptation aux différentes périodes de la vie professionnelle et personnelle ;
- Prévention des risques d'atteinte à la sécurité et la santé ;
- Départs en retraite, préparation à la retraite ;
- Retour à l'emploi.

Pour chacun de ces points, Vigeo procède à l'analyse des processus managériaux : quels sont les engagements et les objectifs fixés ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour leur déploiement ? Quels sont les résultats obtenus ?

L'audit est réalisé sur place et sur pièces, selon le périmètre géographique choisi par l'entreprise (corporate, filiale, business unit ...). Des entretiens sont menés avec les managers, les salariés et leurs représentants. Les documents internes de l'entreprise sont analysés (documents RH, PV des instances représentatives du personnel ...).

☐ Des outils pour agir

L'audit Vigeo permet d'engager des démarches de progrès en interne :

- à destination du management : sensibilisation des managers au risque de discrimination, mise en place d'outils d'alerte et de pilotage, diversification des sources de recrutement ;
- à destination des salariés et de leurs représentants : diffusion et appropriation des engagements de la direction, association des représentants du personnel aux démarches ;
- comme outil de benchmark et de partage d'expérience : identification et essaimage des bonnes pratiques.

Contacts

Eric Babin, Directeur de Mission
Département Audit en responsabilité sociale
eric.babin@vigeo.com
+33.1.55.82.32.71
www.vigeo.com

Sylvestre Morin, Directeur Grands comptes
Département Audit en responsabilité sociale
sylvestre.morin@vigeo.com
+33.1.55.82.32.97
www.vigeo.com